

## Appel à communications

### *Les sources privées*

(Journée d'études, Université de Lille, 30 mars 2023)

Les sources privées recouvrent l'ensemble des archives issues des personnes physiques ou morales de droit privé. Ces sources peuvent prendre des aspects très différents : sources écrites, iconographiques ou audiovisuelles, etc. Elles représentent un nombre inépuisable de documents conservés dans des fonds privés mais aussi publics, officiels ou officieux, que tout chercheur doit pouvoir être en mesure de consulter, afin de faire progresser la recherche.

Déjà en 1965, Geneviève Gille, conservatrice en chef des Archives de la région Île-de-France, met en avant le fait que « depuis quelques années, les archives privées ont pris une place importante parmi les sources de l'histoire<sup>1</sup> ». D'après elle, la définition d'un papier privé recoupe « tous ceux qui, à un moment donné, ont été en possession de personnes privées, physiques ou morales ». Que ces sources soient personnelles, familiales, associatives, économiques, politiques, qu'elles soient issues de personnalités religieuses, militaires, artistiques, scientifiques ou autres, les problématiques que soulèvent leur récolte, leur recensement, leur conservation, leur consultation et leur étude impliquent de nombreux acteurs soucieux de vouloir sauvegarder une trace qui pourra être produite plus tard. Soumises à certaines réglementations lorsqu'elles sont confiées à des institutions privées ou publiques comme des archives, des musées, des bibliothèques, des entreprises, elles sont aussi, parfois, protégées au sein de familles qui ne peuvent pas toujours y apporter tous les soins qui garantiraient leur pérennité.

L'édition de la journée d'étude de l'AJCH est consacrée à ces *sources privées*.

Les propositions de communication pourront s'inspirer des problématiques suivantes :

#### **Axe 1 : Émettre des sources privées**

- Qui en sont les émetteurs et quelles formes prennent-elles ?
- Tout document privé peut-il être considéré comme une source ?
- Comment et pourquoi produire ses propres sources ?
- Comment et pourquoi certaines sources sont-elles soumises à réglementation ?

#### **Axe 2 : Conserver et diffuser les sources privées**

- Comment conserver et classer ses sources selon leurs formes ? (audiovisuelles, iconographiques ou textuelles)
- Comment rendre publiques des sources privées ?

<sup>1</sup> Geneviève Gille, « Les archives privées », *Revue Historique*, n° 234, 1965, p. 29.

- Peut-on rendre privées des sources publiques ?
- Quels sont les moyens de diffusion des sources privées ?
- Comment les rendre accessibles ?

### **Axe 3 : Chercher et trouver des sources privées**

- Où chercher des sources privées ?
- Comment être au fait de leur existence ?
- Quelles sont les difficultés pour les trouver ?
- Comment accéder aux sources privées, dans les fonds publics et dans les fonds privés ?

### **Axe 4 : Exploiter des sources privées**

- Comment s'assurer de l'authenticité de ces sources ?
- Les sources privées viennent-elles compléter ou pallier aux lacunes des sources publiques ?
- Les sources privées se suffisent-elles à elles-mêmes ?
- Quelles problématiques méthodologiques apparaissent dans l'exploitation de sources privées ? (hétérogénéité des sources, classification...).

Cette journée d'étude, organisée par l'Association des Jeunes Chercheurs en Histoire (AJCH), est dédiée aux jeunes chercheurs et chercheuses – doctorant·e·s et docteur·e·s – en histoire, histoire du droit, histoire de l'art et archéologie et étude des civilisations, travaillant sur toutes les périodes.

Elle se déroulera le **jeudi 30 mars 2023** dans la salle de séminaire de l'IRHiS (A1.152), Université de Lille, campus Pont-de-bois. Les communicants pourront, s'ils le souhaitent, y participer non seulement en présentiel mais également en distanciel. La journée sera accessible en visioconférence.

Les propositions de contributions, d'environ 2 000 signes, accompagnées d'un *CV bibliographique* d'environ 1 500 signes sont à **envoyer avant le 16 décembre 2022** à l'adresse suivante **Bureau@ajch.fr**.

Les candidats seront informés de la décision du comité organisateur quant à leur proposition dans la dernière semaine du mois de décembre.

#### *Comité d'organisation :*

Ivan Burel (IRHiS, ULille), [ivan.burel@univ-lille.fr](mailto:ivan.burel@univ-lille.fr)

Louis Fortemps (IRHiS, ULille), [louis.fortemps@univ-lille.fr](mailto:louis.fortemps@univ-lille.fr)

Marie-Ange Jésus Duchâtel (IRHiS, ULille), [marieange.jesuduchatel@univ-lille.fr](mailto:marieange.jesuduchatel@univ-lille.fr)

Camille Paccou (IRHiS, ULille), [camille.paccou@univ-lille.fr](mailto:camille.paccou@univ-lille.fr)

Thibaut Woestelandt (IRHiS, ULille), [thibaut.woestelandt@univ-lille.fr](mailto:thibaut.woestelandt@univ-lille.fr)